

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2025

Date de la convocation :

13/05/2025

Date affichage : 13/05/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_35

dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : Subvention exceptionnelle association sportive collège La Garenne-championnat de France UNSS de rugby féminin-2 jeunes Laveragnoises y participent

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Principale du Collège la Garenne de Gramat, concernant une demande de subvention exceptionnelle pour la section sportive de rugby féminin du collège La Garenne de Gramat, qui a été qualifiée pour le championnat de France UNSS. Monsieur le maire informe l'assemblée que 2 jeunes filles Laveragnoises font partie de cette équipe de rugby féminine. Il propose d'allouer une aide financière à hauteur de 200 € à la section sportive du collège La Garenne de Gramat.

Monsieur Johan MAZIERO étant concerné par le lien de parenté avec l'une des participantes, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** une subvention exceptionnelle de 200 €
- **DIT** que cette somme sera versée à l'association sportive du Collège La Garenne 46500 GRAMAT
- **DIT** que la dépense sera comptabilisée au BP 2025_article 65748_divers aides

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

Le secrétaire de séance,
Manon BENNE

